



L'an deux mille dix-huit , le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 10/01/2018.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

**Présents :**

TIBERGHEN Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise , BRENOT Georges , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Marianne , VANLIEUWEN Sonia , HALLAERT Christophe , BOUCHEZ Delphine, BOUREZ Delphine , PIETRZAK Ludvine , ADYNS Guy , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , LEMAN Henri-Pierre ,

**Procurations :**

DOVERGNE Jean-François qui donne procuration à DOVERGNE Marianne  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane

**Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne , CIMETIERE Xavier

**OBJET**

**Mandat 2014/2020  
GIP AGIRE  
Val de Marque  
Représentants  
du Conseil  
Suppléant  
modification**

Par délibération du 16 Avril 2014 , le Conseil a désigné les représentants auprès du GIP AGIRE Val de Marque :

Titulaire : Mme BERNARD Adjoint au Maire

Suppléant : M. VANHALST Conseiller municipal délégué

Considérant la demande exprimée par M. VANHALST d'être relevé de cette désignation , il est nécessaire de nommer un nouveau suppléant en application de l'article 9 de la convention constitutive du GIP AGIRE.

Il vous est proposé au poste de suppléant de M.GONCE Maire.  
Aucune autre candidature ne s'est proposée.

Le vote a donné les résultats suivants :

Votants	24
Exprimés	24
Majorité absolue	13
M. GONCE Maire	24

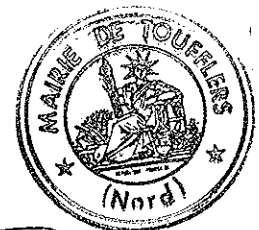
M.GONCE Maire a été proclamé représentant de la Commune auprès du GIP « AGIRE Val de Marque » en tant que suppléant pour le mandat 2014/2020

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

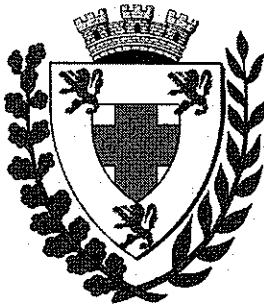
Pour extrait conforme.

Le Maire,

A.GONCE



DÉPARTEMENT  
du NORD  
-----  
ARRONDISSEMENT  
de LILLE  
-----  
CANTON DE  
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE  
DE  
TOUFLERS

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-sept janvier**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **10/01/2018**.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents :**

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, BOUREZ Delphine, PIETRZAK Lúdivine, ADYNS Guy, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, LEMAN Henri-Pierre, CIMETIERE Xavier

**Procurations**

DOVERGNE Jean-François qui donne procuration à DOVERGNE Marianne  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane

**Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

**OBJET**

**BUDGET 2018**  
**Vote**  
**Présentation**

Aux termes de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits d'un budget sont votés par chapitre.

Le Conseil Municipal donne son accord pour adopter le budget communal sans qu'il soit procédé au vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget communal sera présenté par chapitre et article, un débat préalable ayant eu lieu afin de constater l'assentiment des conseillers présents sur ledit budget.

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention  
N'ont pas pris part au vote : néant  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

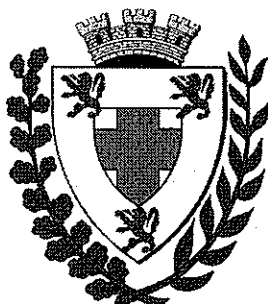
Alain GONCE



DÉPARTEMENT  
du NORD

ARRONDISSEMENT  
de LILLE

CANTON DE  
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE  
DE  
TOUFLERS

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-sept janvier**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 10/01/2018**.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

### **Présents :**

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, BOUREZ Delphine, PIETRZAK Ludivine, ADYNS Guy, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, LEMAN Henri-Pierre, CIMETIERE Xavier

### **Procurations**

DOVERGNE Jean-François qui donne procuration à DOVERGNE Marianne  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane

### **Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

### **OBJET**

**RESTRUCTURATION  
Restaurant scolaire  
Avec espace  
bibliothèque  
Financement  
Fonds de concours  
Bibliothèques  
Par la  
METROPOLE EUROPEENNE  
DE LILLE  
Demande  
Avis du Conseil**

Dans le cadre du projet de restructuration du restaurant scolaire qui prévoit la création d'un espace lié à la bibliothèque, la Métropole Européenne de LILLE a mis en place un fonds de concours destiné à financer des aménagements de bibliothèque.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président De la M.E.L sur ce fonds de concours par la présentation d'un dossier De financement.

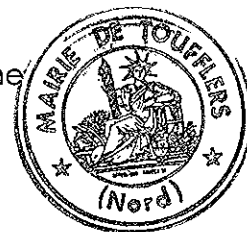
Adopté par 25 Voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

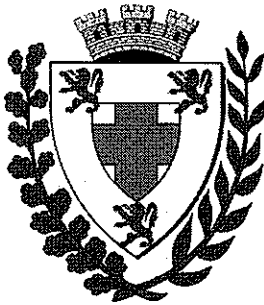
Alain GONCE



DÉPARTEMENT  
du NORD

ARRONDISSEMENT  
de LILLE

CANTON DE  
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE  
DE  
TOUFLERS

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-sept janvier**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **10/01/2018**.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

### **Présents :**

TIBERGHEN Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise , BRENOT Georges , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie , BAHAX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , HALLAERT Christophe , BOUCHEZ Delphine , BOUREZ Delphine , PIETRZAK Ludivine , ADYNS Guy , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , LEMAN Henri-Pierre ,

### **Procurations**

DOVERGNE Jean-François qui donne procuration à DOVERGNE Marianne  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane

### **Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert , FERMONT Marie-Anne , CIMETIERE Xavier

### **OBJET**

**RESTRUCTURATION  
Restaurant scolaire  
Avec espace  
bibliothèque  
Financement  
DEPARTEMENT  
Aide Villages Bourgs  
Demande  
Avis du Conseil**

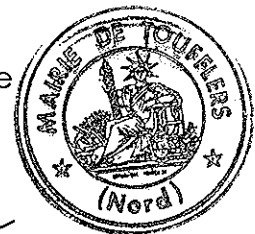
Dans le cadre du projet de restructuration du restaurant scolaire qui prévoit la création d'un espace lié à la bibliothèque , le Département du Nord a mis en place une aide en faveur des villages et bourgs de moins de 5 000 habitants.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Président Du Département du Nord sur ce fonds de concours par la présentation d'un dossier de financement.

Adopté par 24 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention  
N'ont pas pris part au vote : néant  
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

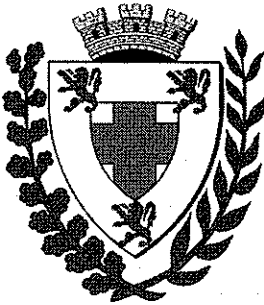
Alain GONCE



DÉPARTEMENT  
du NORD

ARRONDISSEMENT  
de LILLE

CANTON DE  
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE  
DE  
TOUFFLERS

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-sept janvier**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 10/01/2018**.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents :**

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, BOUREZ Delphine, PIETRZAK Ludvine, ADYNS Guy, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, LEMAN Henri-Pierre, CIMETIERE Xavier

**Procurations**

DOVERGNE Jean-François qui donne procuration à DOVERGNE Marianne  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane

**Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

**OBJET**

**RESTRUCTURATION  
Restaurant scolaire  
Avec espace  
bibliothèque  
Financement  
F E D E R  
Demande  
Avis du Conseil**

Dans le cadre du projet de restructuration du restaurant scolaire qui prévoit la création d'un espace lié à la bibliothèque, Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les « fonds européens » ( FEDER ) par la présentation d'un dossier de financement.

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention  
N'ont pas pris part au vote : néant  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

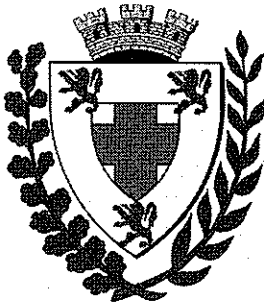
Alain GONCE



DÉPARTEMENT  
du NORD

ARRONDISSEMENT  
de LILLE

CANTON DE  
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE  
DE  
TOUFFLERS

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-sept janvier**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 10/01/2018**.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents :**

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, BOUREZ Delphine, PIETRZAK Ludivine, ADYNS Guy, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, LEMAN Henri-Pierre, CIMETIERE Xavier

**Procurations**

DOVERGNE Jean-François qui donne procuration à DOVERGNE Marianne  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane

**Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

**O B J E T**

**METROPOLE  
EUROPEENNE DE LILLE  
Défense du logement  
social  
Motion  
Avis du Conseil**

Le Président de la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE sollicite les Communes Du périmètre communautaire sur la motion ayant pour objet **la défense du logement social** dont le texte est joint à la délibération.

Il vous est proposé de soutenir la motion de la M.E.L

Adopté par 17 voix pour – 0 voix contre – 8 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Alain GONCE





## Motion

### Pour la défense du logement social

Conseil métropolitain du 19 octobre 2017

Considérant que le logement est une compétence historique et majeure de la Métropole européenne de Lille (MEL) et que cette compétence répond à un des besoins prioritaires des habitants.

Considérant le déficit de logements sociaux sur la MEL illustré par les chiffres suivants : sur les 50.000 demandes annuelles de logements sociaux, seules 12.000 sont satisfaites.

Considérant que face à cette situation, la MEL a engagé une politique ambitieuse, innovante et volontaire en matière de logement, de peuplement et de renouvellement urbain, que cette politique est mise en œuvre à travers un Plan local de l'Habitat fixant un objectif de construction de 6000 logements par an dont au moins 30% de logements sociaux.

Considérant que 57 % des habitants de la MEL sont éligibles aux logements sociaux de type PLUS et PLAI, que le parc de logements sociaux s'élève à 115.000 et que 55% des locataires y perçoivent l'APL.

Considérant, que le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en cours de définition concernera 72 000 métropolitains (200 000 en géographie prioritaire), que les prévisions actuelles sont de 3.000 logements à démolir/reconstruire et 4.000 logements à réhabiliter pour les 10 années à venir.

Considérant que l'ensemble des politiques publiques de logement, de renouvellement urbain et de peuplement ne peuvent être menées à bien sans le concours des Offices publics de l'Habitat et des Entreprises Sociales pour l'Habitat, communément appelés bailleurs sociaux.

Considérant enfin que les bailleurs sociaux représentent 12 % de l'activité du secteur du bâtiment (chiffres FFB).

**Les élus de la MEL expriment leur vive inquiétude quant la Stratégie logement annoncée par le gouvernement le 20 septembre 2017, et au projet de Loi de finance (en particulier son article 52) qui auraient pour conséquences pour la MEL et ses habitants :**

Le GEMÉND  
SOCIAUX

- Une **incapacité à mener le programme de renouvellement urbain** (construction, destruction, réhabilitation) estimé à 800 millions € et dont une partie substantielle (135 millions € en fonds propres et 470 millions € en prêts) repose sur l'autofinancement des bailleurs sociaux.
- Un impact direct sur **la capacité des bailleurs sociaux à assurer l'entretien et la maintenance de leur parc immobilier** et donc à offrir une prestation et un cadre de vie de qualité à leurs locataires.
- Faire peser sur les locataires dont les logements n'auront pas été réhabilités ou convenablement entretenus, un **surcoût de dépenses énergétiques**, donc une baisse de pouvoir d'achat.
- **Faire peser sur la MEL des risques financiers** à travers les garanties d'emprunts des bailleurs sociaux à hauteur de plus de 3 milliards €.
- Bloquer les programmes d'investissement des bailleurs métropolitains estimés à 350 millions € pour 2018 pour la construction et la rénovation des bâtiments et en conséquence, **impacter l'activité des secteurs de la promotion immobilière et du BTP et les emplois** qu'ils représentent.
- Entraîner à terme une concentration de l'activité de bailleur social vers un nombre restreint d'acteurs, entraînant **une diminution de la diversité de l'offre**.
- Entraîner une concentration de l'activité des bailleurs sociaux et une distorsion de l'offre, en **défaveur notamment des petites opérations en zone rurale**.
- Faire peser **un risque sur l'accès au logement des populations bénéficiaires des APL**, donc les plus défavorisées, en incitant indirectement les commissions d'attribution à privilégier les foyers ne bénéficiant pas des APL.
- La MEL considère en outre que toutes ces conséquences auront **un impact majoré pour les bailleurs publics**, pratiquant des loyers plus bas, en particulier Lille Métropole Habitat (LMH) dont la MEL est la collectivité de rattachement.

Pour toutes ces raisons, par la présente, **le Conseil métropolitain demande au Gouvernement et au Parlement d'amender la stratégie logement et le projet de Loi de finance** de manière à ce que le dispositif adopté *in fine* soit conforme aux objectifs d'efficience de la politique du logement en direction des ménages les plus modestes.



DÉPARTEMENT  
du NORD

ARRONDISSEMENT  
de LILLE

CANTON DE  
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE  
DE  
TOUFLERS

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-sept janvier**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 10/01/2018**.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents :**

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, BOUREZ Delphine, PIETRZAK Ludivine, ADYNS Guy, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, LEMAN Henri-Pierre, CIMETIERE Xavier

**Procurations**

DOVERGNE Jean-François qui donne procuration à DOVERGNE Marianne  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane

**Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

### OBJET

**CENTRE DE LOISIRS  
SEMAINE SPORTS  
Subvention  
aux clubs sportifs**

Dans le cadre de l'organisation d'une « semaine de sports » au sein du centre de Loisirs des vacances de « février », Il vous est proposé d'allouer une subvention d'un Montant de 60 € aux clubs sportifs suivants :

- TOUFLERS ATHLETIC FOOTBALL
- TENNIS DE TABLE TOUFLERSOIS
- BASKET TOUFLERS
- TENNIS CLUB TOUFLERS
- JIU JITSU

La subvention ne sera versée qu'en cas de participation réelle du club lors de la Semaine du centre de loisirs.

Le crédit correspondant à cette décision sera inscrite au compte 6745 U durant le Budget primitif 2018.

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention  
N'ont pas pris part au vote :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain GONCE

